

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES	
Séance du mardi 14 janvier 2020	
<i>Relevé de décisions</i>	
2020-CP100	14 janvier 2020

Personnes présentes :

Président :

M. Eric PAUL.

Commissaire du gouvernement ou son représentant :

Mme Marie De SARNEZ et M. Thomas GUYOT

**La directrice Générale de la performance économique et environnementale des
entreprises ou son représentant :**

Mme Marie-Laurence COINTOT.

Représentants des Administrations:

Le Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des
fraudes ou son représentant :

M. Arnaud FAUGAS

Le Directeur Général des douanes et droit indirects ou son représentant (DGDDI):

M. Frédéric BOUY

Le Directeur Général de France-Agrimer ou son représentant :

M. Didier JOSSO

Assistaient également en tant qu'invités :

Mme Eléonore LAVAL

H2COM :

M. Benoit LACOSTE

Agents INAO :

Mmes. Caroline BLOT, Sophie BOUCARD.

MM. André BARLIER, Baptiste MONTANGE, Philippe HEDDEBAUT

Membres de la commission permanente :

Mme Catherine MOTHERON,

MM. Joël BOUEILH, Michel CARRERE, Denis CARRETIER, Eric POLI, Claude ROBERT,
Jean-Michel SAGNIER.

Personnes excusées :

Membres de la commission permanente :

MM Christophe BOU, Thierry ICARD, Thomas PELLETIER

Personnes absentes :

Membres de la commission permanente :

MM. Christophe AGUILAR, Gérard BANCILLON, Sébastien PONS, Bertrand PRAZ, Denis ROUME

2020 – CP101	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 17 octobre 2019</p> <p>Le résumé des décisions du 17 octobre 2019 sera validé à une prochaine séance de la commission permanente.</p>
2020 – CP102	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 17 octobre 2019</p> <p>Le compte-rendu analytique du 17 octobre 2019 sera validé à une prochaine séance de la commission permanente.</p>
RECONNAISSANCE	
2020 – CP103	<p>« Lorraine » - Demande de reconnaissance en IGP</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a été informée que le dossier avait fait l'objet d'une présentation orale au CRINAO Alsace-Est le 7 janvier, et avait reçu le soutien des professionnels des</p>

	<p>appellations. A ce comité régional le directeur du syndicat du Crémant d'Alsace s'est exprimé en qualité de directeur de la fédération nationale des Crémants, pour indiquer que la fédération serait attentive à l'évolution de ce dossier.</p> <p>Elle a approuvé le lancement de l'instruction de la demande, et nommé une commission d'enquête composée de Messieurs Claude ROBERT (Président), Thierry ICARD, Denis ROUME. Elle a approuvé la lettre de mission de la commission d'enquête.</p> <p>La commission permanente n'a pas jugé opportun la réalisation d'une pré-information.</p>
MODIFICATION DE CAHIER DES CHARGES	
2020 – CP104	<p>« IGP Charentais » - Demande de modification de cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Certains membres ont débattu sur la suppression de l'Ugni Blanc considérant que ce cépage était en partie à l'origine de la reconnaissance en IGP.</p> <p>La qualification des modifications (standard ou union) devra être expertisée.</p> <p>La commission permanente a validé le dossier sans nomination d'une commission d'enquête. Le dossier pourra être présenté à un prochain comité national pour mise en PNO sous réserve de complétude du dossier.</p>
QUESTIONS DIVERSES	